



L'oms émet des recommandations pour la e-cigarette

Rubrique : actualités - Date : samedi 30 août 2014

Dans un document publié mardi 26 août 2014, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande d'interdire la vente de cigarettes électroniques aux mineurs, estimant que leur consommation pose de « graves menaces » pour les adolescents. Les experts ont également souligné le danger pour les fStus de l'e-cigarette et se sont prononcés pour une interdiction de leur consommation dans les espaces publics fermés « surtout là où il est interdit de fumer, du moins jusqu'à ce qu'il soit prouvé que la valeur exhalée n'est pas dangereuse pour les personnes alentour ».

PAS DE LA SIMPLE VAPEUR D'EAU

« Les données existantes montrent que l'aérosol produit par les inhalateurs de nicotine », dont les cigarettes électroniques sont le prototype le plus fréquemment utilisé, « n'est pas de la simple "vapeur d'eau" comme le prétendent souvent les stratégies de marketing de ces produits », affirme l'OMS.

D'après les experts, ces preuves sont suffisantes pour mettre en garde les « enfants, adolescents, femmes enceintes et femmes en âge de procréer contre l'utilisation d'inhalateurs électroniques de nicotine parce que l'exposition du fStus et de l'adolescent à cette substance a des conséquences à long terme sur le développement du cerveau ».

MOINS TOXIQUE QUE LES CIGARETTES

« L'exposition réduite à des substances toxiques que permet l'utilisation d'inhalateurs électroniques de nicotine bien réglementés par des fumeurs adultes réguliers en remplacement complet des cigarettes a des chances d'être moins toxique pour le fumeur que les cigarettes classiques », reconnaît l'OMS, qui précise : « Toutefois, on ignore actuellement l'importance de la réduction des risques. »

[Lire la suite sur lemonde.fr](http://lemonde.fr)